

COMMUNE DE CHATEAU-D'OEX



REGLEMENT COMMUNAL DE POLICE

Edition : mai 1993.

Table des matières

A. DISPOSITIONS GENERALES		Page
CHAPITRE I Compétences et champ d'application		
Art. 1	But	6
Art. 2	Droit applicable	6
Art. 3	Champ d'application territorial	6
Art. 4	Compétences réglementaires de la municipalité	6
Art. 5	Autorité et organe compétents	6
	a) municipalité	6
	b) directions	6
Art. 6	Police municipale	7
Art. 7	Rapport de dénonciation	7
Art. 8	Acte punissable	7
Art. 9	Contravention	7
CHAPITRE II Procédure administrative		
Art. 10	Demande d'autorisation	7
Art. 11	Retrait	7
Art. 12	Recours	8
B. DE L'ORDRE, DE LA TRANQUILLITE PUBLICS ET DES MOEURS		
CHAPITRE I De l'ordre et de la tranquillité publics		
Art. 13	Jours de repos public	8
Art. 14	Ordre et tranquillité publics	8
Art. 15	Arrestation et garde à vue	8
Art. 16		9
Art. 17	Résistance et opposition aux actes de l'Autorité	9
Art. 18	Lutte contre le bruit	9
	a) en général	9
Art. 19		9
Art. 20	b) en particulier	9
Art. 21	Manifestations publiques	9
Art. 22	Camping et caravanning	10
Art. 23		10
Art. 24	Installation des services publics et autres installations	10
Art. 25	Enfants	10
CHAPITRE II De la police des animaux et de leur protection		
Art. 26	Ordre et tranquillité publics	10
Art. 27	Animaux errants	10
Art. 28	Animal d'une espèce réputée dangereuse	11
Art. 29	Abattage d'un animal sur la voie publique	11
Art. 30	Obligation de tenir les chiens en laisse	11
Art. 31		11
Art. 32	Animaux méchants ou dangereux	11
Art. 33	Chiens sans collier ou médaille	11
Art. 34	Oiseaux	12
CHAPITRE III De la police et des moeurs		
Art. 35	Acte contraire à la décence	12
Art. 36	Manifestation et comportement sur la voie publique	12
Art. 37	Texte ou image contraire à la morale	12

CHAPITRE IV De la police des bains

Art. 38	Vêtements	12
---------	-----------	----

CHAPITRE V De la police des spectacles et des lieux de divertissement

Art. 39	Autorisation préalable	12
Art. 40		13
Art. 41		13
Art. 42	Ordre de suspension et mesures de sécurité	13
Art. 43		13

C. DE LA SECURITE PUBLIQUE

CHAPITRE I De la sécurité publique en général

Art. 44	Principe général	13
Art. 45	Manifestation de nature à porter atteinte à la sécurité publique	14
Art. 46	Jeux et autres activités dangereuses	14
Art. 47	Travail dangereux pour des tiers	14
Art. 48	Vente et port d'armes	14

CHAPITRE II De la police du feu

Art. 49		14
Art. 50	Risque de propagation de fumée	15
Art. 51	Vent violent, sécheresse	15
Art. 52	Matière inflammable	15
Art. 53	Bornes hydrantes	15
Art. 54	Feux d'artifice	15
Art. 55	Manifestations publiques	15

CHAPITRE III De la police des eaux

Art. 56	Interdiction	15
Art. 57	Fossés et ruisseaux du domaine public	16
Art. 58	Ruisseaux, coulisses et canalisations du domaine privé	16
Art. 59	Dégradations	16

D. DE LA POLICE DU DOMAINE PUBLIC ET DES BATIMENTS

CHAPITRE I Du domaine public en général

Art. 60	Affectations du domaine public	16
Art. 61	Usage soumis à autorisation	16
Art. 62	Usage normal des voies publiques	17
Art. 63	Police de la circulation	17
Art. 64		17
Art. 65		17
Art. 66	Dépôts, travaux et anticipation sur la voie publique	17
Art. 67	Acte de nature à gêner l'usage de la voie publique	17
Art. 68	Terrasses et étalages	18
Art. 69	Jeux interdits	18
Art. 70	Etendage de lessive	18
Art. 71	Parcs et promenades publics	18
Art. 72	Fontaines publiques	18
Art. 73	Murs, clôtures	19

